EMC 6ème, partie 1, leçon 1.

Leçon 1.

Représenter ses camarades au collège.

Introduction.

Au collège, les règles de la démocratie s'appliquent à travers les élections des délégués de classe et des éco-délégués. Quelles sont leurs fonctions? Comment sont-ils choisis?

I. Fonctions et élections du délégué de classe.

Les délégués représentent les élèves de leur classe. Ils ont une fonction de médiation entre leurs camarades et les adultes du collège (voir exercice 1) et sont présents lors du conseil de classe qui a lieu à chaque fin de semestre. Les délégués de classe sont élus par leurs camarades à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

A partir de la 5ème, les délégués de classe peuvent être élus, par l'ensemble des délégués de classe, pour siéger au conseil d'administration du collège. Ils peuvent y donner les avis et proposition des autres élèves pour le fonctionnement de l'établissement.

Point vocabulaire.

Démocratie : régime politique dans lequel le pouvoir appartient aux citoyens soit directement (par le vote) soit par l'intermédiaire de ses représentants élus.

II. Fonctions et élections des éco-délégués.

Les éco-délégués sont élus selon les mêmes modalités que les délégués. Ce sont des élèves engagés qui ont pour mission de proposer des projets en faveur de développement durable au sein du collège afin d'intéresser leurs camarades aux questions de l'économie d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Point vocabulaire.

Développement durable : développement qui permet d'améliorer la vie de la population et de développer l'économie tout en tenant compte de l'environnement.